Quand les députés font leur marché

La configuration économique du problème politique de l'assurance-maladie au parlement national suisse¹

Benoît Renevey²

Lorsqu'ils débattent de l'assurance-maladie, les parlementaires constituent la réalité d'un problème politique, une réalité « située » au sein-même de l'espace physique de leurs échanges, le parlement : cette réalité constituée dans et par les échanges des parlementaires est la réalité qu'ils vivent au moment-même de leur débat, la réalité d'une discussion parlementaire énonçant que l'assurance-maladie est un problème. Cette réalité située comprend d'innombrables éléments que je détaillerai plus loin, des éléments à l'aune desquels elle prend tout son sens. On peut ainsi dire, à la suite de Cédric Terzi (2001), que les problèmes politiques³ ne sont pas – uniquement – des situations sociales extérieures au parlement, que celui-ci désignerait comme problématiques, mais bien des réalités constituées dans et par les activités discursives des députés, la réalité politique parlementaire émergeant elle-même de ces activités⁴.

_

¹ Cette contribution s'enracine dans une démarche de recherche en cours sur la constitution de l'assurancemaladie dans et par les débats au parlement suisse. La recherche en question s'inscrit dans un cadre théorique ethnométhodologique et vise à déterminer comment (par quelles pratiques méthodiquement structurées) il est fait sens des débats parlementaires sur l'assurance-maladie

² Bibliothécaire scientifique, responsable de la Bibliothèque de la Faculté des Sciences économiques et sociales, Université de Fribourg, Suisse. Doctorant en Sciences sociales

³ Cédric Terzi parle de *problèmes publics*. Je me permettrai cependant d'utiliser le terme problème politique en prolongement des analyses faites par cet auteur sur la constitution de la publicité

⁴ Plus précisément, d'un point de vue purement ethnométhodologique, le problème politique de l'assurance-maladie est un ensemble d'activités discursives, et non pas, comme le suggéreraient la plupart des sociologies des problèmes sociaux, le résultat d'un ensemble d'activités discursives. Des sociologies récentes proposent notamment de considérer que le problème social (ou politique) est à l'origine une situation X, désignée par tout un travail discursif comme une situation problématique, pour des raisons Y (valeurs, intérêts, culture dominante, etc.). A contrario, pour l'ethnométhodologie, un problème politique n'est pas le résultat d'actions discursives, mais bien l'ensemble des actions discursives elles-mêmes qui, parce qu'elles sont « pratiquées » de manière méthodiquement structurées, s'auto-constituent en et constituent une certaine réalité sensée, que tout un chacun

Etant admis en préambule et de manière radicale, que le problème politique de l'assurance-maladie est un ordre social constitué dans et par les activités discursives des parlementaires, on constate que cet ordre se compose aujourd'hui, entre autres éléments, de conceptions économiques diverses. En effet, ainsi que nous le verrons plus loin, les concepts d'état et de marché, ainsi que la conception des relations entre la puissance publique et les acteurs économiques occupent une place centrale dans le problème contemporain de l'assurance-maladie en Suisse. On peut dès lors se demander s'il ne s'agit pas là d'une manifestation flagrante de la « marchandisation des sociétés modernes » – pour reprendre les termes de la plaquette du colloque dont fait partie cette contribution. Peut-on ainsi y voir une soumission du politique à l'économique, un effet des théories économiques contemporaines sur les hommes politiques qui, comme le suggèrent François Cusin et Daniel Benamouzig (2004, p. 66), endossent toujours plus depuis une cinquantaine d'années les représentations libérales du monde proposées dans et par les activités économiques ?

Dans ce cas, cela supposerait que la présence de l'état et du marché comme éléments centraux de la réalité du problème politique de l'assurance-maladie, n'est effective que depuis quelques décennies. Cela voudrait peut-être dire également qu'il ne faut pas s'attendre à trouver trace de ces réalités dans d'anciens débats parlementaires, lorsque l'assurance-maladie fut, pour les premières fois, sujette à constitution d'un problème politique correspondant. Il y aurait ainsi d'importants changements dans la constitution du problème politique de l'assurance-maladie : aujourd'hui cette réalité intégrerait fortement des concepts économiques, alors que, au début du $20^{\rm ème}$ siècle, ça n'aurait pas du tout été le cas. L'examen de débats parlementaires récents permet d'apporter certaines réponses à ces questions.

reconnaît comme le problème politique composé d'un objet, d'acteurs, d'une arène, de difficultés, de solutions, d'événements, etc. De ce point de vue, le « problème-politique-en-tant-que-résultat » de la sociologie traditionnelle n'est qu'une partie de la réalité constitutée du problème politique de l'assurance-maladie.

Le problème politique de l'assurance-maladie⁵ aujourd'hui

Les activités discursives désignées par l'expression débat parlementaire sur le problème politique de l'assurance-maladie se « pratiquent » avec méthode. Ce dans et par quoi est constituée cette réalité, c'est en effet un ensemble de pratiques méthodiquement structurées, parmi lesquelles on trouve la mise en oeuvre d'un récit. Dans une étude transversale sur les pratiques discursives de leaders politiques israëliens, S. Shenhav souligne le fait que les politiciens, lors des débats parlementaires, ont plutôt tendance à s'exprimer sur un mode narratif, caractérisé par l'usage de catégories collectives, de mises en récit, d'enfermement dans une chronologie, etc. (S. Shenhav, 2004, p. 82). Leur discours est principalement constitué de « concepts narratifs »⁶ (ibidem, p. 83), tels que des événements – reliés les uns aux autres – des personnages, des intentions, un sens de l'Histoire, etc., bref, tout ce qui, classiquement, compose un ordre social jugé normal.

Les députés helvétiques usent méthodiquement des mêmes pratiques lorsqu'ils débattent de l'assurance-maladie au parlement. Eux aussi font sens de leurs débats sur l'assurance-maladie grâce à l'usage systématique de catégories reliées les unes aux autres et à un récit englobant. Dans la logique de cette mise en récit, on retrouve l'idée d'une "historicisation" du problème de l'assurance-maladie par les parlementaires. Au travers de leurs discours, les parlementaires insistent en effet tout particulièrement sur l'aspect durable d'un phénomène économique qui les préoccupe la hausse des coûts de l'assurance : ils le présentent comme une succession

Avant de décrire la constitution des débats sur l'assurance-maladie aujourd'hui, il convient de donner quelques explications sur le système de l'assurance-maladie suisse. Il n'existe pas, en Suisse, de système tel que la sécurité sociale française. Si chacun est tenu de s'assurer une couverture de base contre l'incapacité d'accéder à des soins en cas de maladie, le choix de la compagnie d'assurance est libre. L'assurance est individuelle : la notion de couverture familiale, telle qu'elle existe dans l'UE, demeure inexistante en Suisse. Chaque assuré, quelle que soit la caisse-maladie auprès de laquelle il s'est affilié, a droit aux mêmes prestations en cas de maladie. Pour autant, il ne paie pas le même prix pour cette couverture : chaque caisse-maladie fixe le montant des cotisations à payer, en fonction de la structure des risques de sa communauté d'assurés et en fonction du domicile de l'assuré (les cotisations sont, par exemple, plus chères dans les grandes villes). Des rabais sont accordés aux enfants et aux jeunes de 18 à 25 ans. Les assurés qui choisissent un ticket modérateur plus élevé que le minimum légal ont également droit à un rabais de cotisation. L'assurance rembourse 90% (dès 2006, probablement plus que 80%) du prix des soins dont a bénéficié l'assuré, pour autant que ces soins soient légalement reconnus, déduction faite du montant du ticket modérateur.

⁶ traduit de : *narrative concepts*

d'événements qu'ils rattachent a posteriori au concept englobant de *hausse des coûts de la santé*. Selon eux, le parlement en discute depuis bien longtemps, car la hausse excessive des dépenses de santé et le souci qu'elle occasionne dateraient au moins des années 1960 (B. Renevey, 2003). C'est pourquoi les députés, quelle que soit leur appartenance partisane, insistent tout particulièrement sur l'urgence de mettre fin à – ou du moins de ralentir fortement – cette augmentation des coûts sans délais. Ainsi, lors d'un récent débat sur la révision de la loi sur l'assurance-maladie, un député disait de l'objet débattu : « [Il s'agit d'] un thème qui nous a occupés déjà bien souvent » (Assemblée fédérale de la Confédération helvétique, 2004, p. 24), ce à quoi plusieurs de ses collègues, qu'ils soient du même bord ou non, ajoutaient qu'il était temps de trouver enfin une solution.

La constitution d'un ordre d'événements se succédant et d'une histoire sur la durée n'est pas l'unique caractéristique de la pratique discursive des parlementaires dans leurs débats sur l'assurance-maladie. Un aspect essentiel de la constitution actuelle du problème politique de l'assurance-maladie au parlement est celui de la mobilisation, dans le récit, de figures d'acteurs. Ainsi, les discours des parlementaires ont leurs "héros", l'assurance-maladie a ses personnages : les assurés, les assureurs, les prestataires de soins, l'industrie pharmaceutique, le parlement, l'administration, et bien d'autres encore. Leur principale caractéristique : les députés les affublent d'intentions, leur donnent une personnalité. Mais dans et par leurs pratiques, les parlementaires ne s'appliquent pas uniquement à constituer des personnages tiers. Le caractère méthodique de ces pratiques contribue également à auto-constituer cellesci, à leur donner pleinement sens : lorsqu'ils débattent de l'assurance-maladie, les députés constituent en même temps leur propre réalité, celle du parlement en tant que configuration sociale positionnée d'une certaine manière dans le récit englobant l'objet même du débat. De cette manière, le parlement est lui aussi un « héros » du problème politique de l'assurancemaladie; il est lui aussi, en tant qu'acteur collectif, caractérisé par des intentions et une personnalité, au même titre que les autres acteurs constitués dans et par le débat.

En ce qui concerne les traits de caractère constitués, les acteurs du discours des parlementaires sont quasiment toujours décrits comme mus (presque) exclusivement par une logique d'ordre économique. Les fournisseurs de prestations, par exemple, sont rendus responsables d'avoir « contré le blocage des prix en élaborant une stratégie pour augmenter les volumes, annulant,

⁷ traduit de : ein Thema, das uns hier schon häufig beschäftigt hat

voire surcompensant les effets d'atténuation [de la hausse des coûts] visés » (Assemblée fédérale de la Confédération helvétique, 2004, p. 822). Les cantons – l'équivalent administratif d'un département, et chargés en partie des hôpitaux – ainsi que les assureurs, sont désignés comme des acteurs de la santé uniquement préoccupés par leur intérêt économique : dépenser le moins possible, au détriment des autres partenaires de la santé. Ouant aux assurés, ils sont constitués en homo oeconomicus. Pour la droite, ils passent pour de véritables irresponsables obsédés par l'idée d'un retour sur investissement⁸. Pour la gauche, ils doivent être considérés comme des individus que le système de l'assurancemaladie pousse malgré eux à ne songer qu'à leur intérêt personnel. Même le Conseil fédéral – le gouvernement national suisse – fait remarquer, en des termes fleurant bon le politiquement correct, que les assurés sont de véritables inconscients de la solidarité en cela qu'ils font « un usage inapproprié de celle-ci [ndla : la prise en charge des prestations] dans le cas concret » (Conseil fédéral, 2004 A, p. 4122). Les parlementaires utilisent donc essentiellement, pour décrire les qualités des acteurs du système de la santé, des catégories renvoyant à une logique économique : dans le grand jeu de l'assurance-maladie, chacun, acteur individuel ou collectif, est mû par la seule sauvegarde de ses intérêts économiques à court terme. Seule exception : le parlement lui-même. En effet, les parlementaires semblent très attachés à l'idée d'affirmer dans leurs débats l'indépendance d'esprit de l'hémicycle. Ou du moins de ne pas donner du parlement la même image d'un acteur motivé par ses seuls intérêts économiques, comme c'est le cas pour les autres acteurs du système de la santé. Ainsi, les parlementaires constituent, dans et par leurs débats, un parlement tout entier occupé à résoudre les problèmes économiques d'un champ de l'assurance-maladie dont l'état ne fait pas partie. Par exemple, lors de la session parlementaire d'automne 2004, au cours de laquelle un important chantier de révision de l'assurance-maladie a été ouvert, un député, président de la commission parlementaire s'étant penchée sur la question, s'est exprimé sur ce rôle du parlement : « éviter aussi bien une insécurité juridique préjudiciable à tous les acteurs du système que des conséquences financières qui pourraient avoir des répercussions graves sur ces mêmes acteurs » (Assemblée fédérale de la Confédération helvétique, 2004, p. 1492).

-

⁸ En Suisse, les cotisations à l'assurance-maladie sont individuelles. Chacun doit s'acquitter de sa propre cotisation, et il n'existe pas de parité employeur/employé, comme en France. Comme les cotisations d'assurance représentent un montant élevé (plus de 200 euros par mois pour une personne), on entend souvent dire – par des politiciens et même certains scientifiques – que les assurés ont plus souvent que nécessaire recours à des soins parce qu'ils estiment que, au vu du montant exorbitant de la prime qu'ils paient, ils sont en droit de consommer autant de soins qu'ils le souhaitent

En fin de compte, on constate clairement que les débats parlementaires constituent – et s'autoconstituent en – un ordre strictement économique du problème de l'assurance-maladie. C'est un ordre où apparaît fortement l'idée d'un marché ayant toutes les caractéristiques d'un lieu dans lequel évoluent, comme sur un terrain de jeu, des acteurs économiques tant individuels que collectifs. La lecture des discours tenus à l'Assemblée fédérale par les parlementaires ne laisse aucun doute : ceux-ci sont empreints de termes tels que concurrence, qualité, service à la clientèle, outils de contrôle des coûts, innovation, monopole, budget global, etc. (Assemblée fédérale de la Confédération helvétique, 2004). Et il serait erronné de croire que cette manière de constituer la réalité de l'assurance-maladie n'est le fait que des parlementaires de droite. Les socialistes et autres députés de gauche font eux aussi usage de cette notion de marché de la santé, même s'ils s'opposent à la majorité de droite lorsqu'ils affirment que le marché de la santé n'est pas un marché comme les autres. Le rôle que doit jouer aujourd'hui l'état par rapport à ce marché est également constitué de manière univoque : l'état ne doit pas être un acteur économique agissant lui aussi sur le marché de la santé, mais doit s'imposer en tant que régulateur de ce marché. C'est donc bien en une réalité économique que les parlementaires constituent le problème politique de l'assurance-maladie, une réalité économique dans laquelle l'état joue un certain rôle face au marché : l'état fait partie de cette réalité économique, mais en est un élément neutre sur le plan marchand. L'essentiel à retenir est que la réalité constituée par le parlement est une réalité essentiellement économique, et que le problème politique de l'assurance-maladie n'est plus, aujourd'hui, qu'un problème économique.

Rupture dans la constitution du problème de l'assurance-maladie et généralisation de la constitution d'un ordre économique ?

Insister sur le fait que le problème de l'assurance-maladie n'est *plus*, aujourd'hui, *qu*'un problème économique, suppose qu'on accordre crédit à deux hypothèses. La première voudrait que, dans le passé, les débats parlementaires se fussent auto-constitués en et eussent constitué une réalité du problème de l'assurance-maladie sous une forme toute autre que celle d'un ordre exclusivement économique. La deuxième supposerait que les députés d'aujourd'hui n'ont peut-être rien conservé de l'héritage de leurs prédécesseurs en matière

d'activité politique. Il y aurait donc eu rupture, au cours du siècle passé, dans la constitution de la réalité du problème politique de l'assurance-maladie.

Autant le dire d'entrée : une rupture est effectivement constatable. Au début du 20^{ème} siècle⁹. en effet, les débats parlementaires, bien qu'ils soient méthodiquement structurés de manière assez semblable à celle que nous connaissons aujourd'hui, révèlent l'utilisation de « catégories de configurations sociales » 10 (P. Eglin et S. Hester, 2003, p. 94) radicalement différentes de celles qu'on reconnaît aujourd'hui comme participant d'un ordre économique. Ainsi, les députés énonçaient certes déjà, comme aujourd'hui, l'existence d'une histoire composée d'événements, de personnages affublés de traits de caractères, d'une entité englobante, etc. Mais les événements décrits alors n'étaient pas seulement des événements économiques ou marchands. Les personnages n'étaient pas principalement des acteurs économiques caractérisés par une logique de réalisation de leurs intérêts à court terme. L'entité englobante n'était pas le marché. Cela ne signifie pas pour autant que les parlementaires ne constituaient aucune réalité de type économique : au contraire, ils constituaient bel et bien, par exemple, la réalité économique des acteurs, lorsque, notamment, ils parlaient de salariés, d'ouvriers, d'employeurs (Assemblée fédérale de la Confédération helvétique, 1908, p. 178 à 219). Ils constituaient également la réalité économique d'un contexte, d'un décor pour le récit qu'ils mettaient en place : ainsi, on trouve dans le discours des parlementaires des notions telles que le développement de l'industrie, les sociétés privées, la fabrique, etc. (ibidem). Cependant, le fait que toutes ces catégories économiques étaient systématiquement reliées à une entité englobante de nature non-économique permet d'affirmer que l'ordre constitué dans et par les débats parlementaires n'était pas un ordre économique du problème de l'assurance-maladie. En effet, les parlementaires reliaient méthodiquement et systématiquement les catégories mentionnées plus haut, à une notion centrale dans leur discours, celle de société. Le terme apparaît même clairement, alors qu'il est totalement absent des débats contemporains. L'état était constitué comme celui qui devait répondre moralement de l'intégration de cette société, intégration qui ne pouvait se faire que

⁹ Exposer ce qui se passait au début du siècle passé en matière de débats parlementaires sur l'assurance-maladie résulte d'un choix délibéré. Les discussions sur l'assurance-maladie en étaient en effet à leurs débuts, puisque la première loi sur l'assurance-maladie a été adoptée par le parlement en 1911

¹⁰ traduit de : *categories of social configurations*

si les populations les plus fragiles étaient protégées des conséquences économiques de la maladie.

On peut donc tirer de l'analyse des débats parlementaires du début du siècle la conclusion que, certes, des réalités économiques y étaient constituées, mais qu'elles n'étaient que des composantes accessoires d'un ordre non-économique du problème de l'assurance-maladie. Cet ordre était en effet composé d'acteurs établis dans une dimension économique, mais luimême ne se résumait pas à un marché comme dans la réalité constituée aujourd'hui, dont celui-ci est la configuration sociale principale. Ainsi, le parlement ne constituait pas, en 1908, un ordre économique du problème de l'assurance-maladie, un ordre ayant la configuration d'un marché dans lequel évoluent des acteurs à logique économique et un acteur neutre. Il constituait un ordre sociétal du problème de l'assurance-maladie, un ordre ayant la configuration d'une collectivité de groupes sociaux mécaniquement solidaires. Il s'agissait d'un ordre dans lequel la notion de marché – du moins pour ce qui concerne les soins en cas de maladie – n'existait pas, mais qui intégrait la notion d'état-acteur-économique soutenant les ouvriers, population économiquement démunie face aux conséquences de la maladie. Pour dire les choses encore différemment, alors qu'aujourd'hui les parlementaires constituent un « monde » (dont le parlement et l'état font eux-même partie) de l'assurance-maladie se résumant à un marché, leurs prédécesseurs du début du 20ème siècle constituaient un « monde » (dont le parlement et l'état faisaient également partie) de l'assurance-maladie se résumant à une société de groupes sociaux caractérisés par une certaine capacité économique. Ainsi, aux débuts de l'assurance-maladie, la dimension économique n'était que secondaire dans la réalité constituée du problème politique correspondant, alors qu'elle y est actuellement essentielle.

Cela remet en lumière la deuxième question posée précédemment : qu'ont fait les députés d'aujourd'hui de la *société* dans l'ordre constitué dans et par leurs débats sur l'assurance-maladie ? Deux réponses viennent à l'esprit. D'une part, il est possible que les parlementaires aient « resserré » la réalité du problème de l'assurance-maladie : ils auraient en quelque sorte opéré un « zoom » sur la dimension économique d'une réalité qu'ils considèrent malgré tout toujours comme celle d'une société, et s'abstiendraient dès lors de mentionner celle-ci. Cela signifierait que l'ordre contemporain du problème politique de l'assurance-maladie n'est vraiment plus qu'un ordre économique, qu'il n'y a pas, lors des débats parlementaires sur l'assurance-maladie, constitution d'un ordre plus étendu, bien qu'un tel ordre puisse émerger

dans d'autres situations de débat parlementaire. Dans ce cas, nous nous trouverions face à une illustration d'une limitation du rôle de l'état sur le plan politique : le problème politique se limitant à une réalité économique, le rôle de l'état ne se rapporte pas à la *polis*, mais uniquement à la sphère économique.

D'autre part, il est possible que l'ordre économique ait tout simplement remplacé l'ordre sociétal : comme toute autre réalité, le problème de l'assurance-maladie serait devenu, plutôt qu'un problème de société, un problème de marché. La société elle-même n'existerait plus, mais tout ne serait plus que marché (dans lequel toutes les transactions ne seraient pas forcément de nature financière). Les parlementaires ne constitueraient ainsi plus un monde ayant la configuration d'une société de groupes, mais bel et bien un monde ayant la configuration d'un marché composé de d'agents économiques et d'un élément neutre (l'état) : c'est ainsi que, dans et par leurs discours, les députés feraient du marché la réalité collective contemporaine, puisque tel est leur « métier », donner sens à l'organisation de la vie en commun. L'être ensemble ne serait dès lors plus une affaire de solidarité, mais une affaire d'intérêts économiques que l'état serait chargé de réguler.

En cela, la constitution contemporaine du problème politique de l'assurance-maladie serait à la fois l'illustration et participerait de cette fameuse marchandisation des sociétés modernes, marchandisation reconnaissable au fait que (presque) toutes les réalités sociales seraient constituées en en ordre économique. Cette thèse apparaît d'autant plus intéressante que d'autres exemples de constitution d'un ordre économique d'un problème politique lors de débats parlementaires ont été identifiés : ainsi, il semblerait que la question des langues¹¹ ait été elle aussi, ces dernières années, constituée au parlement en une réalité économique (Widmer et al., 2003). Peut-être cela apporte-t-il une réponse à la question soulevée au tout début de cette contribution. Mais peut-être faudrait-il tout de même se montrer prudent et procéder à de plus amples recherches avant de soutenir plus avant cette thèse.

-

¹¹ la Suisse est un pays où coexistent plusieurs communautés linguistiques (parlant respectivement allemand, français, italien, et romanche). Depuis la création de l'état moderne, le parlement a eu souvent l'occasion de discuter des rapports entre ces différentes communautés linguistiques.

Bibliographie

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE; 2004

Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale : Conseil national. – Berne : Services du Parlement, 2004.

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE; 1908

Bulletin sténographique du Conseil national. – Berne : Services du Parlement, 1908.

CONSEIL FÉDÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE; 2004

Message concernant la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, du 26 mai 2004.

In : Feuille fédérale, 4019 – 4050. – Berne : Chancellerie fédérale, 2004

CONSEIL FÉDÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE; 2004 A

Message relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (participation aux coûts), du 26 mai 2004. In : Feuille fédérale, 4121 – 4134. – Berne : Chancellerie fédérale, 2004

CUSIN, FRANÇOIS ET BENAMOUZIG, DANIEL; 2004

Economie et sociologie. – Paris: PUF, 2004

EGLIN, PETER ET HESTER, STEPHEN; 2003

The Montreal Massacre: A Story of Membership Categorization Analysis. – Waterloo: Wilfrid Laurier Unviersity Press, 2003

EGLIN, PETER ET HESTER, STEPHEN; 1999

« You're All a Bunch of Feminists »: Categorization and the Politics of Terror in the Montreal Massacre. In: Human Studies 22, 253-272. – Deventer: Kluwer, 1999

EGLIN, PETER ET HESTER, STEPHEN; 1999 A

Moral Order and the Montreal Massacre: A Story of Membership Categorization Analysis.

In: Media Studies: Ethnomethodological Approaches / Ed. par Jalbert, Paul L. – Lanham: University Press of America, 1999

JARDIN, EVELYNE; 2004

La fabrique de la « croyance économique », entretien avec Frédéric Lebaron. In : Sciences

Humaines no 149. – Auxerre : Ed. Sciences Humaines, mai 2004

RENEVEY, BENOÎT; 2003

Travail de mémoire et politique de santé : la mise en images « contemporanéisées » du passé

de l'assurance maladie sociale suisse. In : Face à Face : revue interdisciplinaire des sciences

sociales sur la santé. – Bordeaux : Université Victor Segalen / SSD, 2003.

Accessible en ligne à l'adresse : http://www.ssd.u-bordeaux2.fr/faf/pdf/faf5.pdf

SHENHAV, SHAUL; 2004

Once upon a time there was a nation: narrative conceptualization analysis. The concept of

« nation » in the discourse of Israeli Likud Party leaders. In: Discourse and Society, vol

15(1), 81-104. – London: Sage, 2004

Terzi, Cédric; 2001

Observer et décrire l'émergence et la constitution d'un problème public, contribution

présentée aux journées d'études interdisciplinaires « Les formes d'espaces publics : usages et

limites de la notion en sciences sociales ». – Paris : EHESS, 2001

WIDMER, JEAN ET AL.; 2003

La diversité des langues dans le débat public. – Berne : Peter Lang, 2003